



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

POINT
STAT

L'emploi dans la fonction publique en 2014

Amadou Yaya BA et Jonathan DUVAL

Juillet 2016



STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

DGAFF 
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Au 31 décembre 2014, la fonction publique emploie 5,4 millions d'agents hors bénéficiaires de contrats aidés, en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte), dont un peu plus d'un cinquième travaille à temps partiel. L'effectif total est en augmentation pour la troisième année consécutive avec +0,3 % en 2014 (+16 300 agents).

L'évolution diffère selon le versant. Dans la fonction publique de l'État (FPE), le nombre d'agents baisse de 0,3 % sous l'effet de diminutions importantes des effectifs aux ministères de la Défense, de l'Économie et de l'Écologie, tandis que les effectifs augmentent dans une moindre mesure dans les ministères de la Justice, de l'Intérieur et de l'Éducation nationale. Malgré cette baisse, la fonction publique de l'État reste le versant qui réunit le plus d'agents publics (44 %).

Le nombre d'agents territoriaux augmente à l'inverse de 0,8 %. La progression est plus élevée dans le secteur communal (+1,0 %) en raison du recrutement d'environ 10 000 agents dans la filière animation pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, mais également en raison du dynamisme de l'emploi dans les établissements intercommunaux (+2,7 %), et plus particulièrement dans les communautés d'agglomération dont le nombre a progressé de près de 16 % en quatre ans.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH) qui réunit un peu moins de 1,2 million d'agents, l'emploi est en hausse de 0,7 %. L'augmentation est plus élevée dans les établissements médicosociaux (+2,2 %) que dans les hôpitaux (+0,5 %). Néanmoins au sein des hôpitaux, les médecins qui représentent près de 10 % de l'emploi sont plus nombreux (+1,9 %) en raison d'une hausse de près de 6 % du nombre d'internes.

Enfin, non comptabilisés dans ces résultats, 192 000 bénéficiaires de contrats aidés travaillent dans la fonction publique, principalement dans la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique de l'État. Leur nombre est en forte progression par rapport à l'année précédente (+24 000) mais d'une ampleur moindre qu'en 2013 (+55 000), qui avait vu la montée en charge des contrats d'avenir.

La fonction publique emploie 5,4 millions d'agents fin 2014, dont un cinquième à temps partiel

Au 31 décembre 2014, on comptabilise 5,4 millions d'agents dans les trois versants de la fonction publique (Figure 1) sur le territoire national (métropole et DOM à l'exception de Mayotte). Les employeurs publics, identifiés par leur statut juridique, emploient également 192 000 bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, généralement exclus des décomptes de l'emploi public par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). La fonction publique de l'État réunit le plus grand contingent d'agents publics (43,7 %), mais cette part s'érode de 0,3 point par rapport au 31 décembre 2013 au profit des deux autres versants : la fonction publique territoriale (34,9 % des agents, en hausse de 0,2 point) et la fonction publique hospitalière (21,4 % des agents, en hausse de 0,1 point).

Tous les agents ne travaillent pas à temps complet. Un peu plus d'un cinquième d'entre eux travaille à temps partiel, une proportion inchangée en 2014. C'est dans la fonction publique territoriale que le temps partiel (ou temps incomplet, voir définitions) est le plus fréquent puisqu'il concerne près de 27 % des agents, en hausse de 0,3 point par rapport à l'année précédente. L'augmentation de la proportion d'agents à temps partiel concerne également la fonction publique hospitalière où elle atteint 23,0 % (+0,5 point). En revanche, dans la fonction publique de

l'État, la fréquence du temps partiel, déjà faible, diminue de 0,6 point et s'établit à 14,9 %. Le nombre d'agents au 31 décembre en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en pondérant les agents par leur quotité de travail à cette date est ainsi de 5,1 millions en 2014. En moyenne, fin 2014, un agent public représente 0,93 ETP. C'est dans la fonction publique de l'État, versant où se conjugue la fréquence de temps partiel la plus faible avec la quotité moyenne des agents à temps partiel la plus élevée (69 %), que la valeur moyenne en ETP d'un agent est la plus élevée (0,95). Un agent représente en moyenne 0,91 ETP dans la fonction publique territoriale et 0,93 ETP dans la fonction publique hospitalière.

Le volume annuel de travail s'exprime en équivalent temps plein annualisé (EQTP) et se mesure en prenant en compte l'ensemble des agents actifs dans l'année au prorata de leur durée de travail et de leur quotité moyenne de temps de travail. En 2014, ce volume de travail s'élève à 5,1 millions d'EQTP.

La croissance de l'emploi public se poursuit malgré la baisse des effectifs dans la fonction publique de l'État

En 2014, l'emploi dans l'ensemble de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, augmente pour la troisième année consécutive (+0,3 %) : on comptabilise 16 300 agents supplémentaires entre le 31 décembre 2013

Figure 1 : Effectifs physiques, en équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein annualisé (EQTP) dans la fonction publique en 2014

	Effectifs physiques au 31/12/2014		ETP au 31/12/2014	EQTP annualisé en 2014
	Ensemble	dont à temps partiel (en %)		
Fonction publique de l'État	2 392 579	14,9	2 280 793	2 295 919
Fonction publique territoriale	1 894 655	26,6	1 714 301	1 770 186
Fonction publique hospitalière	1 161 087	23,0	1 075 517	1 080 269
Ensemble de la fonction publique	5 448 321	20,7	5 070 612	5 146 374

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

et le 31 décembre 2014. L'emploi mesuré en fin d'année en ETP évolue moins rapidement que l'emploi en volume mesuré tout au long de l'année en EQTP (respectivement +0,3 % et +0,5 % entre 2013 et 2014). Cette hausse de l'emploi public s'accompagne d'une progression de 14 % du nombre de bénéficiaires de contrats aidés, soit 24 000 bénéficiaires supplémentaires dont 14 200 dans la fonction publique territoriale (+20 %) et 7 100 dans la fonction publique de l'État (+9 %). Depuis 2012 et la création des contrats d'avenir, contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés du marché de l'emploi par un manque de formation ou à cause de leur origine géographique, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a augmenté de 70 % dans l'ensemble de la fonction publique, soit 79 000 bénéficiaires supplémentaires (voir encadré). La prise en compte des bénéficiaires de contrats aidés dans l'emploi public fait ainsi plus que doubler l'évolution globale en 2013 et en 2014 : +1,9 % contre +0,9 % en 2013, +0,7 % contre +0,3 % en 2014.

L'augmentation de l'emploi dans la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, n'est pas uniforme selon les versants. Les effectifs se réduisent de 8 000 agents dans la fonction publique de l'État (-0,3 %) quand ils augmentent de 8 400 dans la fonction publique hospitalière (+0,7 %) et de 15 900 dans la fonction publique territoriale (+0,8 %).

Dans la fonction publique de l'État, cette baisse des effectifs est la neuvième consécutive (Figure 2). Depuis 2004, ce versant a perdu 264 300 emplois, soit près de 10 % de ses effectifs. Une partie de cette baisse s'explique par des transferts vers la fonction publique territoriale intervenus entre 2006 et 2010, que la Direction générale des collectivités locales (DGCL) évalue à 135 000 personnes physiques. Il s'agit essentiellement de transferts de personnels du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement vers la fonction publique territoriale dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

À l'inverse, les effectifs de la fonction publique territoriale ont augmenté de près d'un quart en dix ans, soit 370 600 agents supplémentaires. De 2004 à 2008, en raison notamment des transferts, les effectifs ont progressé au rythme soutenu de 3,8 % en moyenne par an. Depuis, les augmentations sont plus faibles, de l'ordre de 1,1 %

en moyenne par an. Les transferts de l'État n'expliquent néanmoins qu'un peu plus d'un tiers des augmentations de postes de la fonction publique territoriale. Sans ces transferts, l'augmentation aurait été d'un peu plus de 15 % en dix ans.

Sur la même période, de 2004 à 2014, les effectifs de la fonction publique hospitalière ont augmenté de 11,8 % (+122 700 agents), soit une augmentation moyenne de 1,1 % en moyenne par an.

Ces mouvements expliquent le changement de structure par versant de la fonction publique. La part des agents de la fonction publique appartenant à la fonction publique de l'État a ainsi progressivement diminué de 7 points en dix ans au profit principalement de la fonction publique territoriale (+6 points) et de la fonction publique hospitalière (+1 point).

Des baisses d'effectifs de la fonction publique de l'État concentrées dans les ministères de la Défense, de l'Écologie et de l'Économie

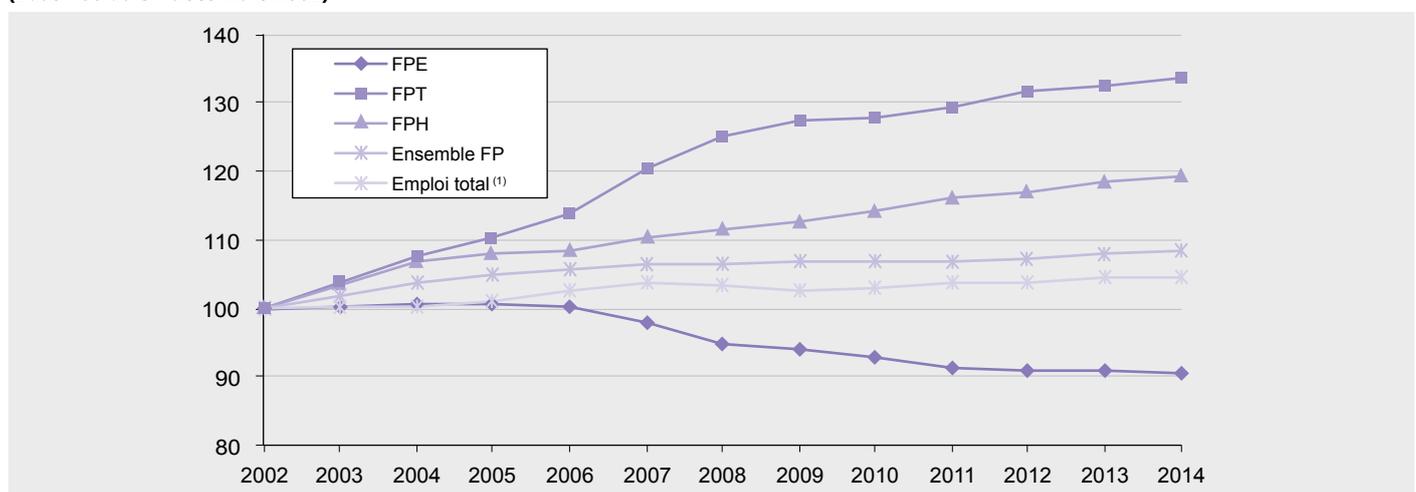
Au 31 décembre 2014, la fonction publique de l'État emploie 2,4 millions d'agents dont 0,5 million au sein des établissements publics nationaux à caractère administratif (EPA), soit 20 % des effectifs (Figure 3). Si dans l'ensemble du versant, le nombre d'agents diminue de 8 000, il diminue de 14 300 dans les ministères (-0,7 %) et augmente de 6 300 (+1,3 %) dans les EPA par rapport à 2013.

Le ministère de la Défense (y compris les EPA sous sa tutelle) est le ministère qui contribue le plus à la diminution des effectifs dans la FPE. Il perd en effet 10 400 emplois (-3,7 %) dont 8 400 postes de militaires et 1 700 d'ouvriers d'État. Cette évolution suit la tendance observée depuis plusieurs années. Depuis 2010, le ministère a ainsi perdu près de 35 000 agents dont 26 700 militaires, soit 11,4 % de ses effectifs.

La diminution est également importante dans les ministères économiques et financiers dont les effectifs diminuent de 3 100 postes (-2,0 %). En particulier le nombre d'attachés d'administration y diminue de 1 500 et le nombre de contrôleurs des finances publiques de 600. Dans les EPA sous sa tutelle, la baisse est limitée à une centaine de personnes (-0,6 %).

Figure 2 : Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique depuis 2002

(Base 100 au 31 décembre 2002)



Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee ; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.
(1) Champ emploi total : Salariés et non-salariés des secteurs publics et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'emploi baisse, EPA sous tutelle compris, de 2 100 postes (-2,5 %) : le nombre d'agents directement employés par le ministère diminue de 5 300 (-8,5 %) quand le nombre de ceux employés par un EPA sous sa tutelle augmente de 3 300 (+16,9 %). La hausse des effectifs dans les EPA s'explique par le transfert de 3 200 postes du ministère vers un EPA nouvellement créé, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Enfin on mesure également une diminution des effectifs dans les ministères des Affaires étrangères et des Affaires sociales et de la santé, mais ces baisses se limitent au plus à quelques centaines de personnes.

Les autres ministères connaissent à l'inverse une progression du nombre de leurs agents. Le ministère de la Justice emploie 2,0 % d'agents en plus, soit 1 500 postes supplémentaires répartis sur l'ensemble de ses programmes LOLF : le nombre d'emplois affectés au programme « Justice judiciaire » augmente ainsi de près de 900 (+2,7 %), celui de l'administration pénitentiaire de 500 (+1,4 %) et celui de la Protection judiciaire de la jeunesse de plus de 100 (+1,4 %). Au ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, la hausse est de 2 600 postes (+0,9 %). Le nombre de militaires (Gendarmerie nationale) y augmente de 2 100. On comptabilise également 900 adjoints de sécurité contractuels de plus qu'en 2013.

L'accroissement des effectifs dans la sphère du ministère du travail est directement imputable à Pôle emploi dont le nombre d'agents augmente en 2014 de 1 300 (+2,6 %). Enfin, si en proportion les effectifs du ministère de l'Éducation nationale et des EPA sous sa tutelle évoluent peu (+0,2 %), en nombre ils augmentent de 1 900 agents, principalement par l'accroissement du nombre d'assistants d'éducation dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

La part des agents de la fonction publique de l'État employés par les EPA continue donc de progresser. En dix ans, elle est passée de 8,2 % à 20,1 %, le nombre d'agents des ministères diminuant de 21 % et celui des EPA augmentant de 121 %. Une part importante de cette évolution est imputable à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007 qui a transformé en EPA autonomes des universités qui emploient 160 000 agents en 2014. Sans cette loi, la part des agents de la FPE employés par des EPA serait de 13,4 %.

La part des effectifs affectés dans les EPA est plus ou moins importante selon le ministère. De manière générale, elle est très faible dans les ministères régaliens (Intérieur, Défense, Justice et Affaires étrangères) où elle ne dépasse pas 5 %. Elle est de 55 % au ministère de la Culture (+18 points depuis 2004), de 79 % dans les ministères sociaux (+25 points depuis 2004 explicables par l'intégration des Assédic dans la fonction publique avec la création de Pôle emploi puis son transfert du ministère de l'Économie au ministère du Travail) et atteint, après la loi LRU, plus de 96 % au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (cette part était de 61 % au 31 décembre 2009).

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi augmente quel que soit le type d'employeur

La fonction publique territoriale emploie, au 31 décembre 2014, 1,9 million de personnes, hors bénéficiaires de contrats aidés. Le nombre d'agents territoriaux augmente de 0,8 % en 2014. Cette hausse concerne tous les types d'employeurs et en particulier le secteur communal dont les effectifs progressent de 1 % avec 14 800 agents supplémentaires (Figure 4).

Dans les communes proprement dites, l'augmentation des effectifs est de +0,6 %, soit 6 500 postes supplémentaires, due à la forte hausse du nombre d'emplois dans la filière animation, conséquence de la réforme des rythmes scolaires. Le nombre d'agents dans cette filière progresse de 9,7 %,

Figure 3 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État en France entre 2004 et 2014

	Au 31 décembre 2014		Évolution par rapport à 2013		Évolution moyenne annuelle entre 2004 et 2014	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Ensemble FPE	2 392 579	100,0	-0,3		-1,0	
Ensemble des ministères, dont :	1 911 702	79,9	-0,7	-0,3	-2,4	-1,2
Écologie, Développement durable et Énergie	56 902	2,4	-8,5	-0,2	-6,7	-0,2
Défense	262 388	11,0	-3,8	-0,4	-4,8	-0,5
Ministères économique et financier	149 410	6,2	-2,0	-0,1	-2,4	-0,1
Ministères de l'enseignement	1 000 053	41,8	+0,0	+0,2	-2,8	-0,8
Intérieur et Outre-mer	286 249	12,0	+0,9	+0,1	+3,5	+0,4
Ministères sociaux	20 947	0,9	-2,0	-0,0	-5,2	-0,0
Ensemble des EPA, dont :	480 877	20,1	+1,3	+0,3	+8,3	+1,2
EPA sous tutelle des ministères de l'enseignement	327 933	13,7	+0,6	+0,1	+11,6	+1,0
EPA sous tutelle des ministères sociaux	79 471	3,3	+1,5	+0,1	+6,6	+0,2

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Lecture : Au 31 décembre 2014, on compte 56 902 agents au ministère de l'Écologie, soit 2,4 % des effectifs de la FPE à cette date. Cet effectif est en baisse de 8,5 % par rapport au 31 décembre 2013 (-6,7 % de baisse moyenne par an depuis 2004) et la part des agents de la FPE en poste au ministère de l'Écologie a baissé de 0,2 point de pourcentage en un an (-0,2 point de pourcentage en moyenne annuelle depuis 2004).

soit 7 900 postes. Hors animateurs, l'emploi communal a reculé de 1 400 postes en 2014. Plus globalement, dans l'ensemble du secteur communal, la filière animation compte près de 10 000 agents supplémentaires.

À l'intérieur du secteur communal, le dynamisme des effectifs provient des établissements intercommunaux avec +2,7 % (+7 200 postes) et plus particulièrement des communautés d'agglomération avec +6,6 % (+5 200 postes). Depuis le 31 décembre 2010, les effectifs ont très fortement progressé dans ce type de structure (+34,2 %) suivant l'augmentation du nombre de ces communautés d'agglomération qui, d'après la DGCL, est passé de 181 à 222 entre 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2014.

Par ailleurs, non comptabilisés ici, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a fortement augmenté en 2014 dans la fonction publique territoriale passant de 72 600 au 31 décembre 2013 à 86 800 au 31 décembre 2014, soit une augmentation de près de 20 %.

La répartition des emplois par type d'employeurs de la fonction publique territoriale se stabilise en 2014 sauf au sein du secteur communal. Elle s'est toutefois fortement modifiée en dix ans tant dans l'ensemble du versant territorial qu'au sein du secteur communal. Malgré une augmentation moyenne annuelle des effectifs de 1,4 %, la part du secteur communal a diminué de 5,2 points. La part des effectifs communaux proprement dits a baissé de 9 points : ils ont augmenté en moyenne de 0,7 % par an, moins vite que ceux des établissements communaux (+5,3 % en moyenne par an). Les communes restent néanmoins le premier employeur d'agents territoriaux en réunissant plus de la moitié des agents de la FPT (54,6 % au 31 décembre 2014). Le poids des régions s'est considérablement accru puisque leurs effectifs ont été multipliés par 6 en dix ans. Leur part dans l'ensemble de la fonction publique territoriale reste toutefois modeste

(4,3 %). Enfin, celle des agents départementaux dans la fonction publique territoriale, en baisse de 0,1 point en 2014 est passée en dix ans de 12,4 % à 15,6 %.

Au sein de la fonction publique hospitalière, les effectifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées restent dynamiques

Enfin, la fonction publique hospitalière emploie 1,2 million d'agents au 31 décembre 2014, en augmentation de 0,7 % (Figure 5). La majorité de ces agents (78,5 %) travaille au sein des hôpitaux en tant que personnel non médical. Les médecins des hôpitaux constituent la deuxième catégorie la plus importante (9,9 %). Enfin le reste des agents hospitaliers est employé par des établissements d'hébergement pour personnes âgées (8,3 %) ou par d'autres établissements médico-sociaux (3,4 %). La fonction publique hospitalière emploie par ailleurs 22 500 bénéficiaires de contrats aidés, en augmentation de 13,3 % par rapport à 2013.

Les effectifs des hôpitaux progressent de 0,5 % par rapport à 2013, à un rythme inférieur de moitié au rythme annuel moyen des dix dernières années (+1,0 %). Le ralentissement de l'augmentation des effectifs des hôpitaux est dû à celui observé pour les personnels non médicaux, tandis que le nombre de médecins s'accroît encore fortement (+1,9 % soit 2 100 en plus, dont 1 900 internes) en 2014.

La hausse des effectifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées ralentit également tout en restant élevée : +2,6 % en 2014 soit 0,5 point de moins que la tendance au cours des dix dernières années.

La structure de l'emploi par type d'employeurs évolue lentement au sein de la fonction publique hospitalière au profit des établissements d'accueil de personnes âgées dont la part s'est accrue de 1,4 point en dix ans pour atteindre 8,3 %.

Figure 4 : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale entre 2004 et 2014

	Au 31 décembre 2014		Évolution par rapport à 2013		Évolution moyenne annuelle entre 2004 et 2014	
	Effectifs	Structure	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
<i>Communes*</i>	1 034 795	54,6	0,6	-0,1	0,7	-0,9
<i>Départements</i>	295 337	15,6	0,0	-0,1	4,5	0,3
<i>Régions</i>	81 476	4,3	0,4	0,0	19,4	0,3
Ensemble des collectivités territoriales	1 411 608	74,5	0,5	-0,3	1,9	-0,2
<i>Établissements communaux*</i>	133 317	7,0	0,7	0,0	2,3	0,0
<i>Établissements intercommunaux*</i>	274 090	14,5	2,7	0,3	5,3	0,4
<i>Établissements départementaux</i>	67 254	3,6	1,1	0,0	1,4	0,0
<i>Autres EPA locaux*</i>	8 386	0,4	1,6	0,0	-9,3	-0,1
Ensemble des EPA locaux	483 047	25,5	1,9	0,3	3,2	0,2
Ensemble FPT	1 894 655	100,0	0,8	0,0	2,2	0,0
<i>dont secteur communal⁽¹⁾</i>	1 450 588	76,6	1,0	0,1	1,4	-0,6

Sources : Colter, SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux et intercommunaux et d'autres EPA locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

(*) Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu des possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Lecture : Au 31 décembre 2014, on compte 295 337 agents dans les départements, soit 15,6 % des effectifs de la FPT à cette date. Cet effectif est stable par rapport au 31 décembre 2013 (en moyenne +4,5 % d'augmentation par an). La part des agents de la FPT en poste dans les départements est en baisse de 0,1 point (+0,3 point en moyenne par an depuis 2004).

Figure 5 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière entre 2004 et 2014

	Au 31 décembre 2014		Évolution par rapport à 2013 (en %)		Évolution en moyenne annuelle entre 2004 et 2014	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Total hôpitaux (*)	1 025 884	88,4	+0,5	-0,2	+1,0	-0,1
Médecins	114 968	9,9	+1,9	+0,1	+1,2	+0,0
Personnel non médical	910 916	78,5	+0,4	-0,3	+0,9	-0,1
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées	96 107	8,3	+2,6	+0,1	+3,1	+0,1
Autres établissements médico-sociaux	39 096	3,4	+1,2	+0,0	+1,1	-0,0
Ensemble FPH	1 161 087	100,0	+0,7		+1,1	

Sources : Enquête SAE, Drees ; DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(*) Certains employeurs hospitaliers effectuent des déclarations annuelles de données sociales groupées pour l'ensemble de leurs établissements alors que ces derniers relèvent d'autres activités (notamment EHPAD) conduisant à des écarts avec l'enquête SAE.

Lecture : Au 31 décembre 2014, on compte 1 025 884 agents dans les hôpitaux, soit 88,4 % des effectifs de la FPH à cette date. Cet effectif augmente de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2013 (en moyenne +1,0 % d'augmentation par an). La part des agents de la FPH en poste dans les hôpitaux est en baisse de 0,2 point (-0,1 point en moyenne par an depuis 2004).

Encadré : Emplois aidés dans la fonction publique

Il existe deux types de contrats aidés dans la fonction publique : le contrat d'accompagnement dans l'emploi et, depuis 2012, le contrat d'avenir. Mis en place le 1^{er} janvier 2010 en métropole et un an plus tard dans les DOM, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand, qui facilite grâce à une aide financière pour l'employeur l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. C'est un contrat de travail de droit privé dont la durée ne peut être inférieure à six mois ni supérieure à vingt-quatre mois, renouvellement compris. Il peut s'agir d'un temps partiel – avec un minimum de 20 heures hebdomadaires, sauf exception justifiée par les difficultés d'insertion de la personne embauchée – ou d'un temps complet. Il a remplacé les contrats aidés existant à cette date.

Le contrat d'avenir (CA) est quant à lui spécifiquement réservé aux jeunes de 16 ans à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP, n'étant ni en emploi ni en formation, présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les emplois d'avenir de professeur sont réservés aux étudiants boursiers se destinant au professorat et constituent la seule voie de recrutement d'emploi d'avenir pour les établissements d'enseignement. Depuis la rentrée 2015, l'emploi d'avenir de professeur a été remplacé par le contrat étudiant apprenti professeur. L'étudiant bénéficie d'un contrat d'apprentissage qui lui permet d'alterner formation universitaire et immersion en classe, encadré par un tuteur enseignant. Ce type de contrat permet à certains étudiants de suivre une formation professionnalisante et de percevoir une rémunération.

Figure 6 : Nombre de contrats aidés par employeur et nature de contrat dans chacun des versants de la fonction publique au 31 décembre 2014

		Effectifs physiques au 31/12/2014		
		CUI-CAE	Emploi d'avenir	Total
Fonction publique de l'État	Ministère	1 661	38	1 699
	EPA de la FPE	72 688	7 647	80 335
Ensemble FPE		74 349	7 685	82 034
Fonction publique territoriale	Secteur Communal ⁽¹⁾	46 340	30 610	76 950
	Département	4 480	3 470	7 950
	Région	380	900	1 280
	Autres EPA locaux	336	523	859
Ensemble FPT		51 536	35 503	87 039
Fonction publique hospitalière		14 162	8 081	22 243
Ensemble de la fonction publique		140 047	51 269	191 316

Source : Département des études, des statistiques et des systèmes d'information d'après ASP.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger.

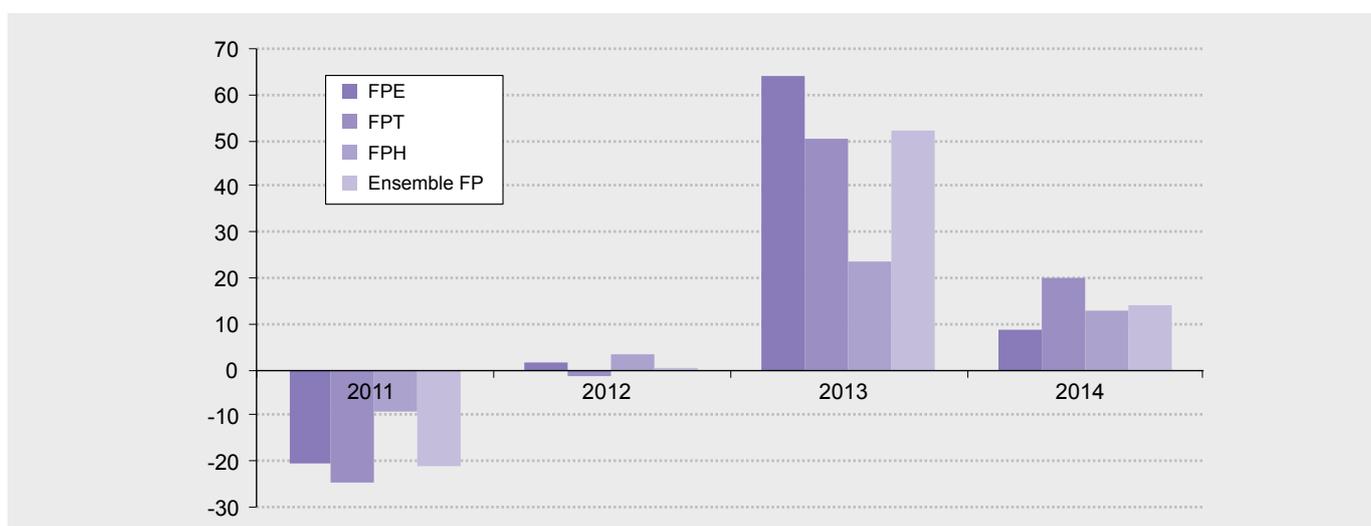
(1) regroupe les communes, les établissements communaux et intercommunaux.

Au 31 décembre 2014, on dénombre 191 300 bénéficiaires de contrats aidés dans l'ensemble de la fonction publique dont 140 000 CUI-CAE et 51 300 emplois d'avenir (Figure a). Ainsi, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a augmenté de 14 % soit près de 23 600 bénéficiaires de plus par rapport à 2013. En 2014, la FPE réunit 45 % des contrats aidés contre 43 % dans la FPT et 12 % dans la FPH.

La FPT connaît la plus forte augmentation. Dans ce versant, le nombre de bénéficiaires a progressé de 20 % par rapport à 2013. On enregistre une progression de la même ampleur dans le secteur communal qui emploie plus de 88 % des bénéficiaires de contrats aidés dans la FPT. L'augmentation est de 13 % dans la FPH et 9 % dans la FPE. Dans la FPE, près de 98 % des bénéficiaires de contrats aidés travaillent dans les EPA (dont 95,8 % dans les établissements publics locaux d'enseignement). Un grand nombre des contrats aidés dans les établissements publics locaux d'enseignement correspond à des emplois d'assistance éducative et notamment d'aide aux élèves handicapés.

Entre fin 2011 et fin 2014, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique a progressé de 74,0 %, soit 20,3 % en moyenne par an (Figure b). La hausse des effectifs s'est surtout produite entre fin 2012 et fin 2013 avec un doublement des effectifs dû à la création des contrats d'avenir. Ce dispositif s'est particulièrement développé dans le secteur communal qui emploie, en 2014, six bénéficiaires de contrats d'avenir sur dix dans l'ensemble de la fonction publique.

Figure b : Évolution du nombre de contrats aidés dans les trois versants de la fonction publique depuis 2011 (en %)



Sources : Département des études, des statistiques et des systèmes d'information d'après ASP.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger.

Sources

Les résultats de cet encadré complètent et révisent ceux déjà publiés sur les emplois aidés dans la fonction publique dans le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* et dans les *Insee Première* sur l'emploi public. Un retraitement de la base des déclarations d'employeurs de contrats aidés à l'Agence de services et de paiement (ASP) centralisées par la DARES et de la base SIASP de l'Insee conduit à reclasser environ 18 000 assistants d'éducation, de droit public, employés par certains établissements publics locaux d'enseignement en contrats non aidés en 2014. La base ASP constitue la référence pour le recensement des contrats aidés car c'est la déclaration qui déclenche le paiement des aides. La base SIASP constitue la référence de l'emploi public. Une correction similaire a aussi été apportée dans SIASP entre 2011 et 2013. Ces révisions ne modifient pas l'évolution de l'emploi, y compris contrats aidés, mais seulement les évolutions du nombre de contrats aidés (en particulier dans la FPE) et de l'emploi hors contrats aidés (Figure c).

Figure c : Évolutions de l'emploi en fin d'année hors contrats aidés dans la FPE et dans l'ensemble de la fonction publique avant et après révision du nombre de contrats aidés dans SIASP (en %)

	2011/2010	2012/2011	2013/2012	2014/2013
FPE non révisée	-2,8	-0,7	0,1	-0,4
FPE révisée	-2,1	-0,7	0,0	-0,3
Total FP non révisée	-0,6	0,4	0,7	0,3
Total FP révisée	-0,3	0,4	0,6	0,3

Source : Département des études, des statistiques et des systèmes d'information d'après ASP et SIASP.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger.

Définitions

Temps incomplet : un poste à temps incomplet est un poste dont la durée de travail offerte est inférieure à la durée légale du travail (35 heures par semaine).

L'équivalent temps plein (ETP) mesure le volume de travail à une date donnée. Un agent travaillant à temps plein à la date t compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail à cette même date.

L'équivalent temps plein annualisé (EQTP) mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Le poste principal au 31 décembre d'un agent est le poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**
Rédacteur en chef : **Adrien Friez**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

ISSN : 2267-6483
Point Stat n° 23
Département des études, des statistiques et des systèmes
d'information
139, rue de Bercy -75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.